
Rapport de minorité

Au Conseil communal de Bullet de la Commission de la protection civile chargée d'examiner le préavis N° 15-2022 Demande de crédit pour la construction de 2 abris PC

Rapporteur :

Tagini Florence

Membres présents :

Prévitali Romain et Tagini Florence

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission de la protection civile s'est réunie le jeudi 29 septembre à 19h30 à la salle Bertha Bonnet où elle a rencontré Malik Boukhris, en charge de ce dossier.

Le vendredi 30 septembre, nous avons contacté François Bernardi, chef logistique de la PC, afin d'obtenir des informations complémentaires. Romain Prévitali et moi-même nous sommes pour la construction des deux abris PC à Bullet. Nous avons donc rédigé un rapport de minorité.

Les abris PC ont été un peu oubliés ces dernières années. Ils n'avaient pas vraiment d'utilités. La commune de Bullet n'a donc pas construit d'abris PC lors de grandes constructions comme le hangar ou le centre Taoïste. Aujourd'hui, la situation est toute autre, entre la nature qui se déchaîne et les insécurités politiques, les abris PC ont repris de l'importance. Nous avons même constaté que lors du dernier conseil, les habitants de Bullet s'interrogeaient sur les abris disponibles dans la commune.

Nous estimons donc qu'il serait important de construire une telle infrastructure. Fautes de circonstance, l'opportunité de construire une plus grande infrastructure avec de vrais WC et une cuisine est passée mais ne baissons pas les bras. Aujourd'hui nous avons tout de même l'opportunité de construire 100 places en abris PC **sans que cela impact nos finances**.

Si nous comptabilisons les 81 places des Cluds, les 100 nouvelles places et les 67 places des abris privés, nous atteignons au total 248 places.

Ce qui représente un taux de couverture d'environ 38 % dans notre commune.

En ce qui concerne l'emplacement des nouveaux abris PC, certains pourraient croire que les propriétaires y tirent un grand bénéfice. Ce n'est pas le cas, il faut analyser la situation d'un autre angle. La commune a été rendue attentive que le fond de réserve doit être utilisé avant 2025. La municipalité a contacté Yannick Chablais, ce dernier a accepté la proposition. Les coûts sont proportionnels aux abris PC, la commune a suivi le budget et les offres de très près afin d'éviter tout malentendu.

Nous vous demandons d'analyser la situation avec le regard d'un conseiller communal et de penser au bien-être de la population.

La commune doit utiliser le fond de réserve, soit CHF 209'000.-. Ce projet est une opportunité d'utiliser ce fond sur notre territoire. Si on ne l'utilise pas, c'est le Canton qui reprendra ces fonds et cet argent que les citoyens de Bullet ont payé ne sera plus de notre ressort.

Agissons aujourd'hui pour demain. Nous espérons ne jamais devoir utiliser ses abris PC. Toutefois, au vu de la situation, nous appelons à votre bon sens afin de pouvoir valoriser cet argent dans notre commune et pouvoir offrir un abri PC sur place aux habitants.

Aujourd'hui la municipalité nous propose une opportunité, alors saisissons-là ensemble !

Conclusion

En conclusion et au vu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers, de prendre les résolutions suivantes :

- Vu le préavis N° 15-2022, concernant la construction de 2 abris PC
- Non au rapport de la commission
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Décide

- D'accorder le crédit nécessaire de CHF 201'989.--.
- De financer cet investissement par la trésorerie courante.
- D'amortir cet investissement de CHF 201'989.—par un prélèvement au compte de réserve No 9282.2 « Fond abri PC ».

Bullet, le 2 octobre 2022

Le Rapporteur :

.....
Tagini Florence

Le Membre :

.....
Prévitali Romain